

Décision n° 2009-0794
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 24 septembre 2009
portant inscription sur la liste des opérateurs destinataires des informations concernant
l'installation de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique
dans les immeubles

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,

Vu la directive 2002/19/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mars 2002 relative à l'accès aux réseaux de communications électroniques et aux ressources associées, ainsi qu'à leur interconnexion (directive « accès ») ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après « CPCE »), notamment ses articles L. 33-1, L. 33-6, L. 34-8, L. 34-8-3 et R. 9-2 ;

Vu la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifiée fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, notamment son article 24-2 ;

Vu la loi n° 66-457 du 2 juillet 1966 modifiée relative à l'installation d'antennes réceptrices de radiodiffusion, notamment son article 1^{er} ;

Vu loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la décision n° 2009-0169 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ci-après « Autorité ») en date du 3 mars 2009 relative à la liste des opérateurs destinataires des informations concernant l'installation de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans les immeubles ;

Vu les demandes d'inscription sur la liste des opérateurs destinataires des informations concernant l'installation de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans les immeubles, présentées le 30 mars 2009 par la société Free Infrastructure, le 31 mars 2009 par la Société Française du Radiotéléphone (SFR), le 2 avril 2009 par France Télécom, Numéricâble et Sequalum et le 6 juillet 2009 par Covage ;

Après avoir délibéré le 24 septembre 2009,

Décide :

Article 1 – En application de la décision susvisée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et de postes en date du 3 mars 2009, la liste des opérateurs destinataires des informations concernant l’installation de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans les immeubles est complétée par l’Autorité sur demande des opérateurs ayant fourni les éléments nécessaires en vue de leur inscription.

Article 2 – La liste annexée à la présente décision sera publiée sur le site de l’Autorité www.arcep.fr.

Article 3 – La décision n° 2009-0327 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 2 avril 2009 portant inscription sur la liste des opérateurs destinataires des informations concernant l’installation de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans les immeubles est abrogée.

Article 4 – Le directeur général de l’Autorité est chargé de l’exécution de la présente décision qui sera notifiée aux intéressées.

Fait à Paris, le 24 septembre 2009

Le président

Jean-Ludovic Silicani

Annexe

La présente annexe contient la liste nominative des opérateurs destinataires des informations concernant l'installation de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans les immeubles.

Dénomination sociale de l'opérateur déclaré au sens de l'article L. 33-1 du CPCE	Coordonnées du point de contact pour l'envoi des informations	Zone de couverture de l'opérateur
Free Infrastructure	Notification-immeuble-fibre@free-infra.fr	Métropole
Société Française du Radiotéléphone (SFR)	production-immeubles@sfr.com	Métropole
France Télécom	divopcsपो.mcifo@orange-ftgroup.com	Nationale
Numéricable	infos_mutualisation@nnumericable.com	Métropole
Sequalum	info@sequalum.net	Département des Hauts-de-Seine (92)
Covage	info@covage.com	Métropole